

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2020

---

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 132

présenté par  
Mme Yolaine de Courson

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« ainsi qu'à l'Office français de la biodiversité »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que le rapport ne soit pas simplement pour l'information du Gouvernement et du Parlement, mais également pour la connaissance de l'Office Français de la biodiversité.